

# 2016 : UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

Le budget 2016 de la Communauté d'Agglomération n'a pas été facile à élaborer tant les contraintes extérieures ont été fortes. Je pense en tout premier lieu aux prélèvements de l'État au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour assainir les finances publiques. Facile en effet pour l'État de prendre dans la poche des communes et intercommunalités et donc, quelque part, dans la poche des contribuables, pour assainir les finances du pays ! 150 000 € ont été ainsi ponctionnés en 2014, 500 000 € en 2015. 900 000 € le seront en 2016 pour atteindre une somme astronomique de 1 200 000 € en 2017, soit plus du 1/3 des dotations de l'État. Du jamais vu en France ! Début 2015, la Communauté d'Agglomération avait décidé de faire réaliser un audit externe afin d'examiner les perspectives d'évolution de nos finances d'ici 2020, en tenant précisément compte des prélèvements de l'État et des conditions de création de la Communauté en 2013.

Pour sortir de l'ornière, l'audit nous conseillait de revenir d'ici la fin du mandat à un taux de capacité d'autofinancement de 8 % afin de pouvoir répondre aux demandes légitimes du territoire en matière d'investissements, soit en valeur absolue un montant de 1 400 000 €. Pour ce faire, le cabinet d'audit nous conseillait 3 pistes d'action à mener simultanément :

- Une recherche systématique d'économies dans tous les secteurs sans pour autant casser les services à la population. Sur la période, les économies à trouver devraient être de l'ordre de 1 000 000 €. D'ores et déjà au budget 2016 nous avons trouvé, grâce à une action déterminante des services, une économie de 200 000 €.

- La seconde piste consistait à refacturer aux services annexes de l'Agglomération (ordures ménagères, eau-assainissement, transports...) une somme d'environ 500 000 € correspondant aux services généraux (direction, finances, marchés...) qui étaient jusqu'à présent supportés par le budget principal. Pour le budget 2016, 150 000 € pourront être refacturés. Le reste le sera courant des années suivantes au même rythme que les économies qui pourront être réalisées dans les services annexes, et ce afin de ne pas augmenter au-delà du raisonnable les prestations comme ordures ménagères, eau-assainissement, transports...

- La troisième piste sera un ajustement des taux de fiscalité de la taxe d'habitation de la part de l'intercommunalité, qui ne concerne évidemment pas toute la taxe d'habitation payée par nos concitoyens. L'augmentation pour 2016 sera de 4 % ce qui représentera une hausse entre 8 et 15 € rapportée aux valeurs locatives moyennes des communes.

Ces 3 mesures conjuguées sont évidemment un mal nécessaire, jamais agréable à mettre en œuvre mais absolument indispensables pour redonner à nos territoires une capacité d'investissement digne de nos 33 communes et de nos 36 000 habitants. La capacité d'autofinancement atteindra un montant de 1 200 000 €, alors qu'elle aurait été nulle en 2016 si nous n'avions rien fait ! C'est le prix à payer pour envisager sereinement l'avenir de notre Communauté d'Agglomération et son développement.



**Bernard DELVERT**  
vice-président de la  
Communauté d'Agglomération  
Bar-le-Duc Sud Meuse,  
en charge des finances

## 3 233 970€

### Budget principal du CIAS

dont 1 427 296€ de subvention  
versée par l'agglomération  
compris dans action sociale

Les multi-accueils (crèche)  
représentent 481 453€ (coût net)

## 1 793 559€

Action sociale

## 3 918 720€

### Eau et assainissement

Eau et assainissement



Tri des déchets

## 5 039 372€

### Ordures ménagères



## 673 579€

### Intérêt de la dette

# BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEUSE GRAND SUD

(Les chiffres sont en brut)

## BUDGETS ANNEXES DU CIAS (centre Intercommunal d'Action Sociale)

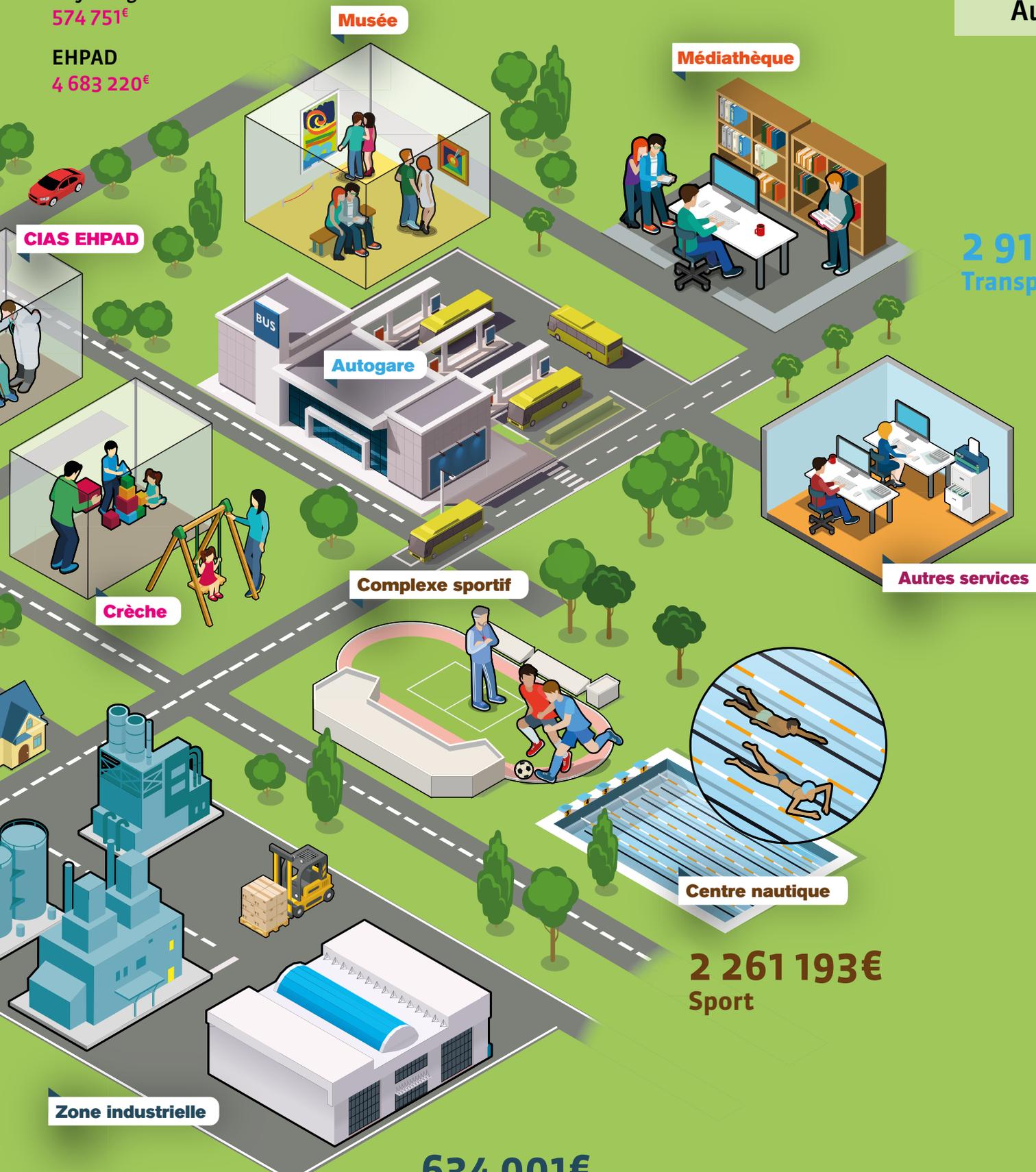
Bar-le-Duc santé  
696 350€

Foyer logement  
574 751€

EHPAD  
4 683 220€

**1 988 800€**  
Culture

**5 482 477€**  
Autofinancement



**2 911 587€**  
Transport

**11 657 462€**  
Autres services

Dont attribution  
de compensation  
aux communes  
**2 380 178€**

Dont FNGIR\*  
**2 263 074€**

Dont incendie et secours  
**1 283 531€**

Dont logement (SAVECOM)  
**70 000€**

Dont aménagement  
et service urbain  
**591 685€**

Dont action économique  
**1 029 199€**

**2 261 193€**  
Sport

Zone industrielle

**634 001€**  
Zone industrielle

\* FNGIR : somme reversée à l'État  
par la collectivité pour la réforme  
de la taxe professionnelle